



Arrêté municipal



En raison du COVID-19 et suite aux différentes mesures annoncées, la salle des fêtes communale est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Arrondissement de Toulouse

Commune de **LAGRAULET SAINT-NICOLAS**

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 qui prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire de prendre toutes mesures propres à assurer le bon ordre publique

CONSIDERANT que la salle des fêtes ne peut être louée en raison des conditions sanitaires actuelles

Le Maire

ARRÊTÉ N°2021-3

En raison du COVID -19 et suite aux différentes mesures annoncées, la salle des fêtes communale est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Pour exécution du présent arrêté.

Fait à Lagraulet Saint-Nicolas
Le 9 septembre 2021



Le Maire,
C. SENOCQ